

# BRASLES INFOS

## LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 8 AVRIL 2025 - SUPPLÉMENT du n°120

### Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025

Par convocations individuelles adressées le 18 mars 2025 aux conseillers municipaux, le conseil municipal de BRASLES a été invité à se réunir en séance ordinaire, le 25 mars 2025, Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Julie CONTOZ.

Présents : Nathalie AL-KHATIB, Claire MICHEL, Clarisse PERTOIS, Stéphanie SOARES, Hervé BOUILLARD, Joël BROCHOT, Laurent COUVREUR, Jean-Luc DAVID, Patrice MEVEL

Absents excusés : Blandine BARANZINI-GOUHENANT donne pouvoir à Julie CONTOZ, Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER donne pouvoir à Stéphanie SOARES, Armelle MUNIER, Magali PERROY donne pouvoir à Clarisse PERTOIS, Mickaël GOUVENEAU donne pouvoir à Claire MICHEL, Loïc DOBRISKI donne pouvoir à Laurent COUVREUR, Jérôme LAPOINTE donne pouvoir à Joël BROCHOT, Stéphane MALEZE  
Clarisse PERTOIS a été désignée secrétaire.

#### Budget Primitif 2025 – budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé (disponible en Mairie) :

Section de fonctionnement : Recettes : 1.263.410,00 € // Dépenses : 1.263.410,00 €

Section d'investissement : Recettes : 209.810,00 € // Dépenses : 209.810,00 €

#### Budget annexe « action sociale » 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé (disponible en Mairie) :

Section de fonctionnement : Recettes : 13.410,00 € // Dépenses : 13.410,00 €

#### Vote des taux – Année 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide 12 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,82 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,17 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,33 %

#### Subventions versées aux associations dans le cadre du vote du budget

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2025, une subvention aux associations suivantes :

2000 Histoires de mon village	200,00 €
Voir autrement	150,00 €
Association Brasloise et Glanoise des Parents d'Elèves	250,00 €
Brasles Demain	1 000,00 €
Castel Automobile Club	100,00 €
Coopérative scolaire	1 170,00 €
Croix Rouge	150,00 €
Les Restos du Cœur	150,00 €
Secours Catholique	150,00 €
Secours Populaire	150,00 €
Triathlon de l'Omois	200,00 €
Anciens Combattants	430,00 €
1FO100NUAGES	600,00 €
ASMACT	150,00 €
Anat de l'Omois	150,00 €
Ciné Villages	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 500,00 €</b>

#### Participation communale aux frais d'organisation de voyages dans le cadre du regroupement scolaire Brasles-Gland

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à l'unanimité à participer aux voyages scolaires organisés par les classes du regroupement scolaire Brasles-Gland à hauteur de 2000 € par classe dans la limite de 2 classes.

**Modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications apportées au régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

**Remboursement de frais**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser les frais de péage engagés par un agent pour un aller-retour Château-Thierry/Reims.

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la Séance à 21h10.*

---

**Le Maire,  
Julie CONTOZ**